

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 09/03/26

-----  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 5 mars 2026



L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 27 février 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGE, Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Nathalie LACROIX-PHILIPPE

Excusés et Pouvoirs : Laetitia HAMOT, Chantal ARDOIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



**Délibération N° 11-03-2026**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – RAD – ACTUALISATION DES DOCUMENTS DU SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE**

Vu la délibération N° 14-12-2025 validant la révision des tarifs et la composition des repas du service de restauration à domicile pour l'année 2026 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le règlement intérieur et les documents organisationnels du service de restauration à domicile ;

Considérant que les documents encadrant la prestation de la restauration à domicile nécessitent une actualisation pour tenir compte :

- de l'évolution des modalités de livraison,
- des précisions sur la nature de la prestation rendue aux usagers,
- des ajustements concernant les modalités de choix des repas ;

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de mettre à jour les documents encadrants la prestation de restauration à domicile, portant sur :

**Les conditions d'exécution de la prestation**

Afin d'intégrer les modalités réelles de livraison, les plages horaires, les possibilités d'adaptations spécifiques, les conditions en cas d'absence ou d'empêchement de l'utilisateur, ainsi que les obligations réciproques entre le CIAS et l'utilisateur.

**La nature de la prestation**

Afin de préciser l'étendue exacte de la prestation fournie (livraison de repas cuisinés, conditions de conservation, modalités techniques).

**Le choix des repas**

Afin d'actualiser les options proposées aux utilisateurs, les possibilités de régimes et textures adaptés, et les conditions d'enregistrement des préférences.

Les autres articles du document restent inchangés.

Les documents modifiés entreront en application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.


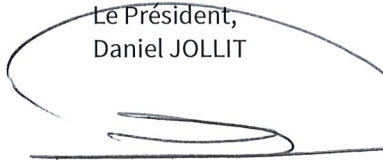
Ils seront remis aux usagers et communiqués à l'ensemble du personnel intervenant au service de restauration à domicile.

La présente délibération a pour objet d'approuver le contrat de prestation, le règlement intérieur du service de livraison de repas à domicile et leurs annexes actualisées, ci-annexés.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE le contrat de prestation du service de livraison de repas à domicile et ses annexes actualisés, qui prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2026 et pourront être modifiés par décision du conseil d'administration ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire de séance,  
Jean-François RENOUX

